

# PLEIN-LES-WATTS FESTIVAL 2017

## STANDS : CONDITIONS GÉNÉRALES

### Contacts

Responsable des stands :	Martin Riondel	+41 76 616 13 33
Responsable électricité :	Nicolas Ritter	+41 79 717 81 56
Responsable plomberie :	Yann Kalchofner	+41 79 672 85 32

### Horaire d'arrivée et installation

**Horaire d'installation : Jeudi 17 Août, 10h-13h.** Pour des raisons pratiques, les emplacements sont attribués selon les horaires d'arrivée, pour chaque ligne de stand. Pour des raisons d'équité, il n'est désormais plus possible de venir installer son stand avant 10h ou la veille.

A votre arrivée, merci de prendre contact avec **Martin Riondel** pour se faire placer et recevoir les premières indications (dispositions, branchements électriques, point d'eau, déchetteries...). Merci de noter qu'il est interdit de circuler l'herbe (suivre le chemin bétonné).

**Un contrôle des infrastructures, de l'équipement électrique (appareils et puissances) et du matériel d'extinction sera effectué à 13h00.** Tout branchement défectueux devra être ôté sur demande de l'électricien. Une mesure de la longueur du front de vente sera effectuée, et devra correspondre aux indications du formulaire d'inscription.

**A 16h00, tous les véhicules doivent avoir quitté le site du Festival.**

### Horaires de vente

Judi 17 Août :	18h-1h
Vendredi 18 Août :	18h-2h
Samedi 19 Août :	18h-2h

**Il est impératif de respecter scrupuleusement les horaires de vente !**

### Heure de départ et rangement

Le site sera fermé au public dès 02h30 le samedi soir. L'accès au site avec les véhicules ne pourra se faire qu'à partir de 03h00, ou le lendemain matin dès 9h00. Dans tous les cas, le stand devra avoir quitté le site dimanche 20 août à 18h00.

## **Electricité, éclairages, son**

**Electricité :** L'électricité sera fournie pour chaque stand selon les informations fournies dans le formulaire d'inscription, mais au maximum 16A. Toute puissance supplémentaire devra être approuvée par l'électricien, devra être indiquée à l'avance et pourra faire l'objet d'un supplément tarifaire.

## **DANS LA MESURE DU POSSIBLE, MERCI DE PRÉFÉRER LE MATÉRIEL DE CUISSON FONCTIONNANT AU GAZ.**

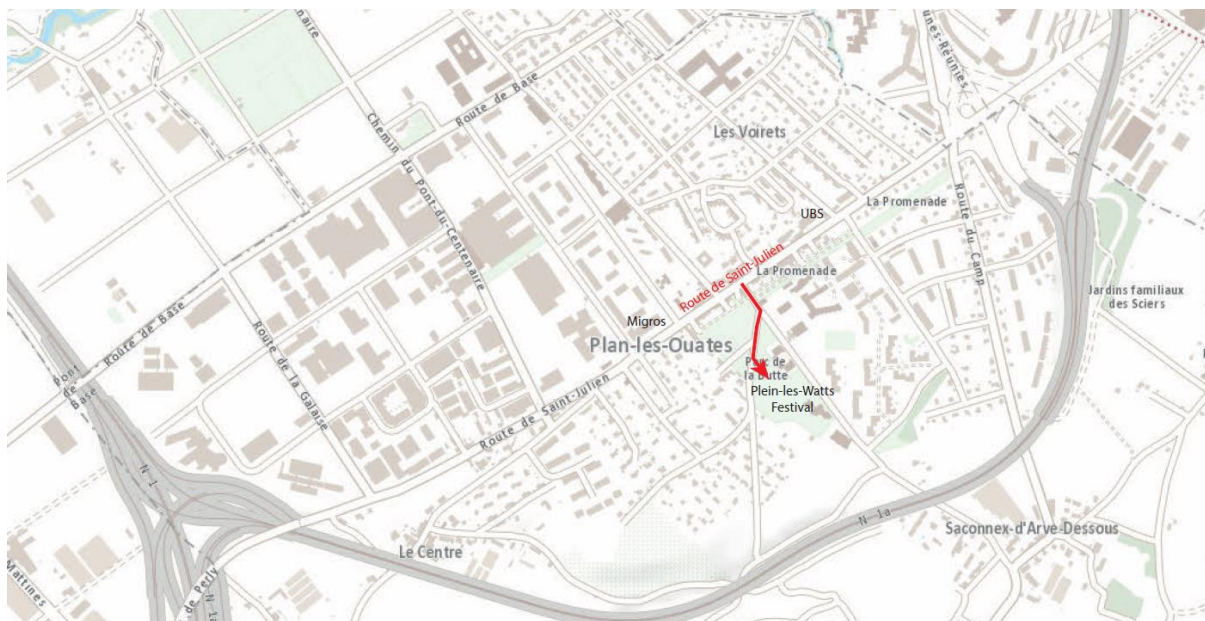
**Eclairages :** Le festival ne fournit désormais plus d'éclairages ni guirlandes. Les éclairages individuels devront être annoncés dans le formulaire d'inscription et approuvés par l'électricien.

**Son :** Il est strictement interdit de diffuser du son amplifié dans les stands.

## **Accès**

La route est fléchée depuis la sortie d'autoroute de Plan-les-Ouates et depuis la ville.  
**Entrée des véhicules par le chemin de la Butte.**

Google Map : <https://goo.gl/maps/M3SMGBnx78s>



## **Autorisation d'exploiter**

La personne responsable du stand (ODAIU art.3) est la personne signataire du contrat.

### **Le responsable s'engage à :**

- ▶ Assurer avec sérieux, ponctualité et disponibilité son activité, et respecter les horaires et consignes donnés par l'organisation et les autorités compétentes ;
- ▶ Collaborer dans un esprit de compréhension mutuelle avec les autres stands ;

► Le responsable devra fournir et afficher de manière claire, lisible et en plusieurs endroits sur le stand la liste des prix des produits et/ou articles en vente. Cette liste figurant les prix et produits devra correspondre aux prix indiqués dans le formulaire d'inscription. La vente de boissons n'est pas autorisée, sauf avec l'accord de l'organisateur pour des spécialités.

Dans tous les cas de figure, le stand devra respecter la législation et règlements en vigueur dans le Canton de Genève, notamment en ce qui concerne la vente de produits de consommation et la loi du travail.

### **Hygiène, vaisselle**

La vente de produits alimentaires est soumise aux exigences du service cantonal de la consommation et des affaires vétérinaires (SCAV) : <http://ge.ch/dares/service-consommation-affaires-veterinaires> et au respect de la législation fédérale :

- OHyg : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20050160/index.html>
- ODAIOU : <https://www.admin.ch/opc/fr/classified-compilation/20050153/index.html>

En particulier, la chaîne du froid devra être respectée. Les locaux, contenants et emballages doivent être adaptés et propres, durant le stockage, les transformations et manipulations, la cuisson, et le transport. Le personnel chargé de l'encaissement n'est pas autorisé à manipuler les produits alimentaires. Le festival décline toute responsabilité en cas de problème lié à l'hygiène des produits vendus.

Pour des raisons écologiques, le festival autorise uniquement l'utilisation et la distribution de **vaisselle compostable** (assiettes, couverts). En cas de vaisselle non conforme, le festival se réserve le droit d'obliger le contrevenant à l'achat de vaisselle compostable sous peine de fermeture du stand. Il est recommandé de limiter la distribution de serviettes.

### **Sécurité**

Pendant la journée, le site n'est pas surveillé (les stands et leurs contenus sont sous la responsabilité du responsable du stand et de son staff). Durant les soirées (horaires de vente), la sécurité est assurée par du personnel professionnel engagé par l'organisation du Festival. Pendant la nuit, un maître-chien sera sur le site durant toute la nuit jusqu'à la reprise en matinée par l'équipe de jour.

**Le Festival et la commune de Plan-les-Ouates déclinent toute responsabilité en cas de vol ou de déprédation.**

Pour rappel, la loi genevoise oblige chaque stand à avoir un **équipement complet de prévention d'incendie** (extincteur adapté à l'équipement de cuisine, couverture feu...) ainsi que le **certificat d'inflammabilité** pour les infrastructures (tentes, toiles, auvents...). Les stands possédant des friteuses ouvertes devront également être équipés de couverture d'extinction adaptées.